

Bonjour,

Suite à notre passage en mairie, nous aurions une demande afin de modifier le PLU.

Nous bénéficions aujourd'hui d'une STECAL à vocation touristique (zone NTb Manoir de la Bégaudière) et nous souhaiterions faire évoluer notre activité professionnelle.

Nous avons une activité de gîte et de salle de réception et nous souhaiterions pouvoir accueillir des caravanes et des camping-cars lors de court séjours notamment lors des mariages et des séjours de groupes. Nous n'avons pas pour objectif de devenir un terrain de camping mais nous souhaiterions pouvoir accueillir 4 ou 5 véhicules selon les besoins.

C'est pourquoi nous souhaiterions qu'un changement soit fait sur la partie "Commerce et activités de service" page 109 du règlement afin de nous autoriser à accueillir d'autres hébergements touristiques.

Cela faciliterait aussi la mise en place de notre caravane épicerie qui aujourd'hui nous est très compliqué à régulariser suite à la demande de nombreux documents (plans à l'échelle et cotés du manoir et de la caravane, emplacement fixe...) et à l'interdiction d'annexe dans le PLU.

En espérant que notre demande sera traité avec la plus grande considération afin de nous aider dans notre reprise du Manoir de la Bégaudière.

Cordialement.

Anne-Marie et Clément

Manoir de La Bégaudière  
6, Lieu dit La Bégaudière  
35 120 Mont-Dol

Tél: +33 (0)6 31 42 72 10

